

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Le Propriétaire Gérant, A. ALLIEN.

Étampes. — Imprimerie de AUG. ALLIEN.

PRIX DES INSERTIONS.
Annonces... 20 c. la ligne.
Réclames... 30 c. —

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. — Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

PRIX de L'ABONNEMENT

Un an..... 12 fr.
Six mois..... 7 fr.
2 fr. en sus, par la poste.
Un numéro du journal... 50 c

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

« La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1875, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la *Concorde de Seine-et-Oise* et le *Libéral de Seine-et-Oise*; — pour celui de Corbeil, dans le journal *l'Abeille de Corbeil*; — pour celui d'Étampes, dans le journal *l'Abeille*

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3,

Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

d'Étampes; — pour celui de Mantes, dans le *Journal judiciaire de Mantes*; — pour celui de Pontoise, dans l'*Echo Pontoisien*; — pour celui de Rambouillet, dans l'*Annuaire de Rambouillet*.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Hiver à partir du 20 Décembre 1875.

STATIONS.	G										S															
	1	2	3	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	1	2	3	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.					
ORLÉANS. D.	12	56	1	21	2	18	2	48	6	20	8	20	6	20	8	20	11	52	2	50	3	45	4	7	23	
TOURY.	1	45	2	10					8		9	9	11	52	2	50			5	3						
ANGERVILLE.													12	16					5	26						
MONNERVILLE.													12	16					5	26						
ÉTAMPES.	2	33	2	58	3	41	4	7	6	8	20	9	20	10	11	1	7	3	35	5	12	6	2	8	51	
ÉTRECHY.													10	11	1	7	3	35	5	12	6	2	8	51	9	
CHAMARANDE.													10	11	1	7	3	35	5	12	6	2	8	51	9	
LARDY.													10	11	1	7	3	35	5	12	6	2	8	51	9	
BOURAY.													10	11	1	7	3	35	5	12	6	2	8	51	9	
BRÉTIGNY.	3	9	3	32	4	3			5	5	8	13	10	20	10	53	1	49	4	40	6	53	9	53	10	
PARIS. Arr.	3	51	4	20	4	39	5	5	8	4	10	24	10	57	12	4	3	4	40	5	50	6	15	8	3	54

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 6,267 fr., versés par 35 déposants dont 2 nouveaux.

Il a été remboursé 5,085 fr. 30 c.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 2,621 fr., versés par 26 déposants dont 4 nouveaux.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 3,525 fr., versés par 16 déposants dont 3 nouveaux. Il a été remboursé 350 fr.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 2,327 fr., versés par 30 déposants dont 10 nouveaux. Il a été remboursé 750 fr.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 450 fr., versés par 4 déposants dont 2 nouveaux. Il a été remboursé 635 fr. 60 c.

Police correctionnelle.

Audience du 22 Décembre 1875.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants :

JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

— CHAMBRUN François-Joseph, 53 ans, né à Neuville (Eure-et-Loir), journalier sans domicile fixe; 3 mois de prison et aux dépens, pour abus de confiance.

— ALLÉAUME Emmanuel, 50 ans, peintre en bâtiments, né à Paris, en résidence obligée à Vesoul; 15 jours de prison et aux dépens, pour rupture de ban.

— MATHIEU Victor-Gabriel, 41 ans, commissionnaire, demeurant à La Ferté-Alais; 6 jours de prison et aux dépens, pour détournement d'objets saisis.

— JAQUEMARD Louis-Désiré, 41 ans, chauffeur, demeurant à Morigny; 30 fr. d'amende pour vol, 16 fr. d'amende et aux dépens, pour détention d'arme de guerre.

*** Dans sa séance du 14 décembre courant, l'Académie de Médecine a proclamé membre correspondant national, notre compatriote, M. le Dr Bourgeois, élu à la majorité des suffrages. Ses principaux concurrents étaient : M. le professeur Courty, à la Faculté de Montpellier; et M. Hergott, professeur à la Faculté de Nancy.

Théâtre d'Étampes.

Soirée du 19 Décembre 1875.

Le *Genève de Monsieur Poirier*, comédie en 4 actes, de M. ÉMILE AUGIER.

Les *Brebis de Panurge*, comédie en 1 acte de MM. MEILHAC et HALÉVY.

A la porte, comédie en 1 acte de M. VERCASSIN.

Nos prévisions se sont réalisées; — il est vrai qu'il ne fallait pas être un grand prophète pour cela. — M. Léautaud a gagné son procès sur toute la ligne; quand nous disons son procès, c'est évidemment au figuré, car notre brave directeur avait tout au plus à effacer de l'esprit de son public, quelques légères taches laissées par les deux précédents spectacles; — néanmoins, celui qui nous offrit dimanche dernier a été une éloquente plaidoirie en règle : A la porte lui a servi d'exorde; Le *Genève de M. Poirier* de narration, et sa péroraison s'appelait *Les Brebis de Panurge!* Ajoutons qu'avec des avocats tels que M^{lle} Fayolle et M. Billault, il devient tout naturel de conquérir ses propres juges.

Le *Genève de Monsieur Poirier* est encore un des beaux et solides enfants nés au théâtre du Gymnase et que la Comédie-Française, — pour réparer une vieille erreur, — est venue prendre dans son berceau du boulevard Bonne-Nouvelle. — Got a refait le bonhomme Poirier, créé par Lesueur; — une vie nouvelle a été donnée à l'œuvre d'Émile Augier, par des artistes nouveaux; — Bressant est resté le seul de la création, — nous pourrions dire qu'il restera le seul assez grand

seigneur, pour interpréter Gaston de Presle, tel que l'auteur l'a compris.

Les réflexions qui précèdent ne signifient pas que le *Genève de Monsieur Poirier* ne peut être joué que par des artistes des théâtres parisiens, mais bien, qu'à dater de la reprise par la Comédie Française, le personnage principal s'exécute de deux manières : celle de Lesueur, premier créateur du rôle, — celle de Got, qui le reprit avec le beau talent qu'il possède.

M. Léautaud lui l'a joué à la première manière; — est-ce un tort? nous ne le pensons pas; lorsque l'auteur donna sa pièce au Gymnase, où les talents n'ont jamais fait défaut, s'il a choisi Lesueur c'était en connaissance de cause; c'est qu'il estimait que le côté grotesque du comique du Gymnase ne pouvait nuire au succès de son œuvre.

M. Billault a tiré un très-bon parti du rôle de Gaston de Presle, si difficile à aborder par d'autres que par Bressant, même à la Comédie-Française!

M. Desroches a été irréprochable dans le rôle de Verdelet; nous l'avons rarement vu mieux interprété.

Les rôles secondaires ont été tous bien tenus, c'est-à-dire que l'ensemble a été de tous points satisfaisant. Que dira M^{lle} Fayolle, si ce n'est ce que tout le monde en pense : — Vraie, touchante et sympathique dans la *marquise de Presle*, elle a conduit l'intrigue des *Brebis de Panurge* avec l'autorité d'une comédienne de premier ordre.

N'oublions pas de signaler les progrès faits par M^{lle} Dolly; — lorsque son jeune organe sera fixé elle deviendra, ou nous tromperions beaucoup, une fine et agréable comédienne.

Puisque nous sommes sur le chapitre des compliments, nous aurions tort de n'en pas décocher un tout petit à l'intelligent machiniste chargé de la spécialité du rideau de scène : quelle régularité mathématique, quelle sûreté de muscles et quelle adresse! Lui aussi a droit aux honneurs de la soirée!... dans son genre!

Tablettes historiques d'Étampes.

19 DÉCEMBRE 1791.

Le Receveur syndic du Directoire du District d'Étampes adresse à Palloy une expédition de la délibération du Directoire de ce jour, fixant le jour où se fera l'ouverture de la caisse renfermant la pierre de la Bastille, dont Palloy lui a fait hommage et l'invite à assister à la cérémonie, l'assurant de la satisfaction qu'éprouvera le Directoire.

Voici le texte de la délibération :

EXTRAIT du registre des délibérations du Directoire du District d'Étampes, du 19 décembre 1791.

Monsieur le Procureur syndic a dit :

Messieurs,

Je vous ay fait part de la lettre que M. Palloy m'a écrite, le trois de ce mois, sur laquelle le Directoire a arrêté qu'il recevrait avec satisfaction la Pierre dont il lui fait l'hommage venant des cachots de la Bastille, dans laquelle se trouve le plan de cette cy-devant forteresse.

M. Palloy m'a annoncé par une lettre postérieure datée du 12, que cette Pierre avait été conduite à Orléans par erreur, et il m'a prié de vous témoigner ses regrets de ne pouvoir assister à l'ouverture de la caisse qui la renferme.

Cette caisse est parvenue au Directoire le 16, et d'après ce qui m'a été dit par le parent du sieur Remond, à l'adresse duquel elle étoit, que le sieur Hénault qui s'étoit déjà présenté devant le Directoire, viendrait incessamment pour être présent à l'ouverture, vous avez cru, Messieurs, devoir la suspendre.

Il y a lieu de croire aujourd'hui, que M. Hénault ne viendra point; je pense donc, Messieurs, que le Directoire doit s'empresser de faire connaître à M. Palloy sa reconnaissance et satisfaction la civilité des Patriotes, des vrais amis de la constitution et de notre liberté, en indiquant le jour que la caisse sera ouverte et en arrêtant le cérémonial qu'il croira devoir être observé en pareil cas et être dû au civisme et au patriotisme de M. Palloy.

Sur quoi le Directoire arrête que le mardi vingt-sept décembre présent mois, dix heures du matin, il sera fait ouverture de la caisse renfermant la pierre dont il s'agit; laquelle sera placée dans un lieu apparent de la salle où le Directoire tient ses séances; que MM. les membres du Conseil du District, MM. les officiers municipaux et procureurs des communes de son arrondissement, MM. les juges et commissaires du Roy du tribunal, MM. les juges de paix de cette ville et des cantons, seront invités

tés de s'y trouver et se rendre pour cet effet en la salle du Directoire, et que M. le commandant de la garde nationale sera invité de s'y trouver avec tel nombre d'officiers et gardes nationaux qu'il jugera convenable.

ARRÊTE en conséquence que les lettres d'invitations soient imprimées et envoyées dans le plus bref délai par M. le Procureur syndic;

Comme aussi qu'expédition de la présente délibération sera adressée dans le jour à M. Palloy, qui est invité de vouloir bien faire ses efforts pour pouvoir se rendre auprès du Directoire, le jour et heure cy-dessus indiqués.

Pour expédition, signé : CHARPENTIER, président, GROSNIER, secrétaire.

C'est à N. Palloy, architecte-entrepreneur de son état, qu'avait été confiée la démolition de la Bastille; gloire insigne qui lui tourna la tête et influa sur toute sa destinée. Palloy s'acquitta de la tâche comme d'un sacerdoce. Bien que les historiens l'aient à peine nommé, il occupe une place remarquable dans l'histoire de la Révolution. Il remplit un des rôles comiques du drame, il représente le côté naïvement enthousiaste de l'époque, il est le type de l'entraîné révolutionnaire.

Pour démolir la Bastille, ce maçon négligea ses propres travaux, et employa tous ses ouvriers à l'accomplissement de la grande œuvre, qui, par là, devint très-coûteuse. Elle commença le lendemain de la prise, et dura jusqu'au 21 mai 1790, c'est-à-dire près d'une année.

La démolition achevée, Palloy garda avec soin les chaînes, la serrurerie et les pierres de la Bastille. Il purifia les chaînes par le feu, et fit frapper avec pour 4,200 livres de médailles de fer et d'autres en cuivre et en plomb. Quant aux pierres, il en rassembla une collection dans son chantier de la rue des Fossés-Saint-Bernard, et il en fit des distributions pendant plusieurs années. Avec des pierres provenant de la démolition de la Bastille, il fabriqua des bornes-frontières, qui devaient être placées aux extrémités du territoire de la liberté; ou bien encore des bustes de J.-J. Rousseau et de Mirabeau, sculptés en relief, et quatre vingt-trois petits modèles de la Bastille, offerts par lui et par ses apôtres aux quatre-vingt-trois départements de la France. Enfin, il confectionna des plans de cette prison, mis sous verre, encadrés, et qu'il envoya à tous les districts, aux îles et aux colonies, aux cantons, aux communes rurales, aux sections, etc. Palloy se créa ainsi une spécialité. (Augustin Challamel, *Histoire-musée de la République Française*.)

Palloy avait voulu, il paraît, donner au District d'Étampes, une marque spéciale de sa considération, il l'avait assimilé aux départements, et à l'envoi du plan de la Bastille, il avait joint celui d'une pierre provenant de la démolition de cette prison. Que sont devenus la pierre et le plan envoyés par Palloy? — Nous n'avons pas pu le découvrir, ce sont là deux objets qui auraient aujourd'hui leur place marquée dans le Musée de la ville.

29 PRIMAIRE AN III (19 DÉCEMBRE 1794).

Les membres de la Société populaire de Bonne-Commune, ci-devant Chararande, offrent à la Convention l'hommage de leur reconnaissance pour ses travaux depuis le 9 thermidor; ils sollicitent une loi qui interdise l'entrée de la Société populaire aux fonctionnaires publics, afin que les autorités constituées ne puissent plus influencer le peuple.

(Procès-verbaux de la Convention, t. 51.)

26 DÉCEMBRE 1740.

La Sœur de Reconseil, de la Congrégation Notre-Dame d'Étampes, meurt âgée de soixante-seize ans, après avoir déclaré sa soumission à la bulle *Unigenitus* et au nouveau catéchisme.

1190.

Philippe-Auguste casse la commune d'Étampes. (Léopold Delisle, n° 571.)

M. Léopold Delisle, en rapportant cet acte de rigueur, dit :

La commune d'Étampes n'est guère connue que par l'acte qui l'a supprimée; il cite sous le n° 434, un acte du même roi, de février 1193, faisant défense à la commune d'Étampes de recevoir les hommes de corps (les

Serfs) de l'église Sainte-Croix d'Orléans, et il semble disposé à penser que la mesure prise contre la commune d'Étampes, avait été motivée par des infractions à cette défense.

P. M.

NOËL! NOËL!

Dans le monde catholique Noël est LA FÊTE DES FÊTES, la fête par excellence; chaque année aux approches de l'Advent, les mémoires se rafraîchissent, les gosiers se dérouillent et l'on prélude, dans les veillées villageoises, à ces refrains dont le thème invariable est la venue du Messie. On tire du fond des armoires ces recueils salis par l'usage et enfumés, où la presse et quelquefois la plume, a consigné ces chants, et dès que la neige ou la gelée a interrompu les travaux des champs, dès que le mois de novembre nous a amené ces jours sombres suivis de nuits sans fin, sans attendre que le premier dimanche de l'Advent ait sonné, on commère, on voisine, on veille en société tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, alternant dans l'achat des marrons et du vin blanc, mais chantant d'une voix quelquefois criarde, les hymnes vulgaires à la louange du Petit Jésus. Noël! Noël! Noël! pendant plusieurs semaines, ce mot magique retentit de toutes parts, il est dans toutes les bouches, on le met à toutes les sauces.

Dans la Champagne et la Bourgogne, ces veillées au village, si choyées, si bruyantes, si joyeuses, sont encore en grande réputation, elles sont connues sous le nom d'*Ecreignes*. Deux hommes célèbres par leur science et leur érudition, le président Tabourat, plus connu sous le nom de *Seigneur des accords*, et Grosley, avocat à Troyes, ont écrit sur ces réunions, de curieuses dissertations. « Les Ecreignes, dit Grosley, sont des maisons creusées sous terre et couvertes de fumier, où les villageois vont faire la veillée et où le travail est assaisonné par les charmes de la conversation. »

Le même auteur nous donne d'une écreigne la description suivante :

« L'intérieur en est garni de sièges de molles pour asseoir les assistantes. Au milieu pend une petite lampe, dont la seule lueur éclaire tout l'édifice, et qu'on ne mouche jamais qu'avec ses doigts. Cette lampe est fournie successivement par toutes les personnes qui composent l'écreigne. La villageoise qui est à tour, a soin de se trouver au rendez-vous la première pour recevoir les autres. Chacune des survenantes, à quenouille au côté, le fuseau dans la quenouille, les deux mains sur le couvet, et le tablier par dessus les mains, entre avec précipitation et se place sans cérémonie.

« Dès qu'on est placé, les mains quittent le couvet, ce dernier est porté à sa destination, le fuseau est tiré de la quenouille, la filasse est humectée par un peu de salive, les doigts agiles font tourner le fuseau; voilà l'ouvrage en train.

« Mais tout cela ne se fait point en silence. On sait qu'on n'est pas moins née pour babiller que pour travailler; que le babil même est le fondement et l'objet principal de l'écreigne, et que le travail n'en est que le prétexte. La conversation s'anime donc, toujours vive, toujours brillante, elle se soutient sans interruption jusqu'à l'heure où l'on se sépare. Les sujets qu'on y traite sont en grand nombre; on y disserte sur les différentes qualités et sur les propriétés de la filasse; on y enseigne la manière de filer gros ou de filer fin; de temps en temps en finissant une fusée, on représente son ouvrage pour être applaudi ou censuré; on rapporte les aventures fraîchement arrivées, quelquefois même on ose s'élever jusqu'aux nouvelles de guerre et d'Etat, que chacun traite à sa manière. On parle de l'apparition des esprits; on raconte des histoires de Sorciers et de Loups-garoux. Pour s'aiguiser l'esprit, on se propose certaines énigmes, vulgairement appelées des *Devignottes*; enfin, on se fait mutuellement confidence de ses affaires et l'on chante des chansons.

Ces chansons populaires tant que le premier n'est pas passé, ces cantiques bizarres, est toujours pieuse, mais dont l'air est si monotone, ces refrains, ces couplets monotones Nativité du Christ ou l'Adoration des bergers. La coutume de chanter des

également dans la classe aisée de la société; « en ma jeunesse, écrit Panquier, c'étoit une coutume que l'on avoit tournée en cérémonie, de chanter tous les soirs presque en chaque famille des Noëls, qui estoient chansons spirituelles faites en l'honneur de « Nostre Seigneur. »

Ces cantiques spirituels, ces pastorales sacrées ont pris naissance dans les campagnes à l'ombre des chaumières; on ne saurait dire à quelle époque remonte la coutume de chanter ces chansons ordinairement aussi naïves que grotesques; il serait encore plus difficile de dire quels en sont les auteurs; « comme les chants antiques de la Grèce, comme les poèmes du Nord, ils ne sont pas l'œuvre d'un seul, ils sont l'œuvre de tous. » (A. Mauduit.)

Le cri de Noël! était chez nos ancêtres synonyme de réjouissance; « cette allégresse se manifesta encore hors les églises. Parce que le peuple n'avoit moyen plus ouvert pour dénoter sa joie, que de crier en lieu public Noël! quand il vouloit congratuler à un prince. » Pasquier, (Recherches, livre IV, chapitre XVI.) en cite à l'appui plusieurs exemples, et notamment le suivant: « Aux registres de la Chambre des Comptes, le greffier soucieux d'enregistrer ce qui se faisoit de solennel dans la ville de Paris, récitant le baptême de Charles VI, dans l'église Saint-Paul, dit que le 3 décembre 1638, naquit Charles sixième qui fut tenu sur les fonts en l'église Saint-Paul-lez-Paris, par Charles, seigneur de Montmorency, et que lors il y avoit une grande multitude de peuple qui commença de crier Noël! »

Un livre qui serait à la fois curieux et plein d'intérêt serait un recueil de tous nos vieux Noëls; chaque province, chaque ville, chaque contrée, chaque bourgade même y figurerait par un échantillon de son langage usuel. Chaque profession aussi y serait représentée, avec ses habitudes; chaque pays avec ses produits. Nous ne voulons pas nous étendre davantage sur les mérites des Noëls, nous nous bornerons à en citer un qui est indiqué comme un Noël nouveau dans LA GRANDE BIBLE des Noëls tant vieux que nouveaux, composés à la louange de Dieu et de la Vierge Marie, sur le chant de plusieurs hymnes et belles chansons de ce temps.

Ce Noël a tout l'intérêt d'un petit poème, malgré ses hiatus, il est avec son caractère gothique plein de grâce et de sentiment :

Noël nouvelet, Noël chantons icy;
Dévotement rendons à Dieu mercy;
Chantons Noël pour le Roy nouvelet :
Noël nouvelet!
Noël chantons icy!

Quand m'esveillé et j'eus assez dormy,
Ouvris mes yeux, vis un arbre fleury
Dont il issit un bouton vermeillet :
Noël nouvelet!
Noël chantons icy!

Quand je le vy mon cœur fut resjouy,
Car grand'clarté resplendissoit de luy,
Com' le soleil qui luit au matin :
Noël nouvelet!
Noël chantons icy!

D'un oysillon après le chant j'ouy,
Qui aux pasteurs disoit : Partez d'icy;
En Bethléem trouverez l'Aiglelet :
Noël nouvelet!
Noël chantons icy!

En Bethléem Marie et Joseph vy;
L'âne et le bœuf, l'enfant couché parmy,
La crèche estoit au lieu d'un bercelet :
Noël nouvelet!
Noël chantons icy!

L'estoile vint, qui le jour esclairey,
Et la vy bien d'où j'estois déparly.
En Bethléem les trois Roys conduisist :
Noël nouvelet!
Noël chantons icy!

L'un portoit l'or, et l'autre myrrhe aussi,
Et l'autre encens, qui très-bon fait seuy,
De Paradis sembloit un jardin :
Noël nouvelet!
Noël chantons icy!

Quarante jours la nourrice attendy,
Entre ses bras Siméon le rendy,
Deux tourterell' dedans un panier :
Noël nouvelet!
Noël chantons icy!

Quand Siméon le vid, fit un haut cry :
Voici mon Dieu! mon Sauveur! Jésus-Christ!
Voici celui qui joie au peuple met :
Noël nouvelet!
Noël chantons icy!

Un prestre vint, dont je fus esbahi,
Qui les paroll' hautement entendy;
Tôt les mussa dans un petit livret :
Noël nouvelet!
Noël chantons icy!

Et puis me dit : Frère, crois-tu ceci?
Si tu y crois, es-cieux sera ravy;
Si tu n'y crois, d'enfer va au gibet :
Noël nouvelet!
Noël chantons icy!

Et l'autre jour je songeois dans mon liet
Que je voyois un enfant si pety,
Qui s'appelloit Jésus de Nazareth :
Noël nouvelet!
Noël chantons icy!

Par douze jours fut Noël accompli;
Par douze jours sera mon chant finy;
Par chacun jour j'en ai fait un couplet :
Noël nouvelet!
Noël chantons icy!

Extrait de LA GRANDE BIBLE
activité de Jésus Christ, imprimée
en 1699. Il est intitulé :
Noël, et porte en sous titre :

Pour mériter un jour le ciel, on doit travailler de
bonne heure à mener une vie sainte sur la terre.

Air du Vaudeville : J'endère.

Le Démon assurément
Dedans son cœur endève,
Car Dieu vient présentement
Pour sauver le fils d'Adam,
Et d'Ève, et d'Ève, et d'Ève.

Il regnait absolument,
Sans nous donner de trêve;
Mais ce saint avènement
Délivre le fils d'Adam,
Et d'Ève, et d'Ève, et d'Ève.

Quand nous vivons saintement,
Au ciel Dieu nous enlève,
Car c'est son contentement
De sauver le fils d'Adam,
Et d'Ève, et d'Ève, et d'Ève.

Nous le devons franchement,
Puisque la vie est brève,
Et qu'un Dieu vient pauvrement
Pour sauver le fils d'Adam,
Et d'Ève, et d'Ève, et d'Ève.

Plaise à Dieu qu'au Firmament,
Notre bonheur s'achève,
Ce doit être incessamment
Les desirs, desirs, des fils d'Adam,
Et d'Ève, et d'Ève, et d'Ève.

Que Satan donne promptement,
Et que tout l'enfer crève,
Et nous verrons sûrement
Mourir les enfants d'Adam,
Et d'Ève, et d'Ève, et d'Ève.

Chantons Noël hautement,
Sortons de notre rêve,
Bénéissons le sauveur
De tous les enfants d'Adam,
Et d'Ève, et d'Ève, et d'Ève.

La pièce suivante est l'œuvre d'un Père de l'Oratoire, le P. Faber, mort en Angleterre, il y a environ quinze ans. Elle est intitulée : La Ballade à la Crèche, et ne serait pas déplacée dans un recueil de Noëls anciens et nouveaux.

Dors au cantique de ta mère,
Dors, ô mon Roi,
Et laisse-moi

Sécher les pleurs de ta paupière.
Enfant divin,
Lis de mon sein,

Clos tes beaux yeux à la lumière.
Hélas! je n'ai, mon bien suprême,
Pour ton front pur

Qu'un chaume dur
Pour duvet et pour diadème.
Dors cependant,
Dors à mon chant,

Car je suis là, mon amour même.
Pourquoi cette larme divine?
O mon enfant,

Est-ce le vent
Ou l'étable qui te chagrine?
Embrasse-moi,
Et cache-toi,

Tout doucement sur ma poitrine.
Dors, ô mon fils! de si jeune âge
Et de gémir

Et de pleurer,
Pourquoi faire l'apprentissage?
Pleurer, souffrir,
Veiller, mourir,

Assez tôt seront ton partage.
Comme l'aube tu sembles luire :
Mais tes rayons

En noirs buissons,
Trop tôt.... Mais paix! qu'allais-je dire?
Humble et soumis,
Mon divin fils,

Tu rêverais à ton martyre.
Oh! le vent souffle sur ta tête,
Ne pleure pas,

Dors sur mon bras :
C'est toi qui voulais la tempête;
Tu veux souffrir;
Je dois bénir

Ce qui met ciel et terre en fête.
Pâle et tremblant de ma misère,
Mon fils chéri,

Dors à l'abri
Du pauvre voile de ta mère;
Toi, de mon cœur
Le seul seigneur,

Mon tout, mon trésor, ma lumière.

Recueillez donc avec soin ces vieux livres imprimés le plus grand nombre sur du papier à chandelle, dont les feuillets usés et salis portent l'empreinte crasseuse des doigts et témoignent que ces cantiques ont fait la joie de plusieurs générations. Chantez ces vieux refrains si populaires, et souvenez-vous, pour rester dans notre sujet, que :

Quiconques bon François sera,
Point de chanter ne se foindra
Noël à grand'gorgée,
Et son bien lui croistra
Tout le long de l'année.

Les Ex-libris.

Il vient de paraître à Paris, chez Rouquette, libraire, un volume imprimé avec luxe, portant ce titre : Les Ex-libris français depuis leur origine jusqu'à nos jours.

Cet ouvrage, dit la Revue bibliographique, aborde une parcelle jusqu'ici inexploree du vaste champ de la

science des livres; ce genre de collections aujourd'hui à la mode est l'objet d'ardentes recherches. Des cabinets se sont formés en ce genre, le premier en date, le plus riche de tous, est celui de M. Ernest de Rozière. Empruntons à l'auteur du volume dont il s'agit quelques détails de nature à intéresser les bibliophiles.

« Pas un des dictionnaires de la langue française, (pas même celui de M. Littré), n'a admis le terme *ex-libris*, composé de deux mots latins, mais l'usage l'a conservé en l'appliquant aux motifs d'art, blasons, monogrammes, allégories, emblèmes, etc., gravés en relief ou en creux, et fixés sur les gardes ou sur le titre d'un livre en signe de possession. On connaît un grand nombre de livres allemands et une certaine quantité d'*ex-libris* italiens du XVI^e siècle; il ne s'en rencontre pas de français. C'est de l'Allemagne que l'*ex-libris* est venu dans notre pays, en traversant les provinces de l'Est; la plus ancienne marque intérieure connue en France est celle d'un bibliophile d'Autun (*Carolus Albusius*), avec la date de 1574 et accompagnée, selon l'usage du temps, d'une devise : *Ex labore quies*.

« De 1600 à 1650, les *ex libris* français sont bien rares; on n'en connaît guère qu'une trentaine, mais des noms distingués figurent sur cette liste: le duc d'Épernon, les frères Sainte-Marthe, François Malherbe.

« De 1650 à 1700, on rencontre André Félibien, *historiographe du roy*, l'archevêque de Rouen, Ch. M. le Tellier, etc. Pendant ce demi-siècle, l'usage de la marque gravée, collée sur la garde du livre, ne se généralise pas; beaucoup de savants résistaient et conservaient leurs préférences pour la marque de possession, frappée sur plats extérieurs et en quelque sorte nationale. Tels furent, entre autres, deux des plus grands bibliophiles du siècle, Ménage et Huet, l'évêque d'Avranches. On sait que ce dernier légua ses livres aux Jésuites de la maison professe de Paris, legs de grande valeur; indépendamment des manuscrits, 8,312 volumes et un grand nombre d'auteurs annotés par leur savant propriétaire.

« Au XVIII^e siècle, les bibliophiles mettent dans leurs *ex-libris* une profusion insensée d'armoiries, d'allégories, d'emblèmes et même de rébus. Un chirurgien, le sieur Arrachart, se blasonne de sinople, au Meiron d'argent, escaladé de deux rats de sable avec le char de même, traîné par un cheval marin. Le sieur Odile met sur la garde de ses volumes un crocodile avec cette devise : *Terra metuendus et undis*.

« Quelques possesseurs de châteaux vont graver les vues de leurs demeures; des marins viennent qu'on retrace, sur les socles où reposent leurs armes, des actions navales ou ils se sont distingués. Les divers styles d'ornementation du XVIII^e siècle sont d'ailleurs complètement représentés, dans le petit art de l'*ex-libris*, par de charmants spécimens; les meilleurs, les plus renommés artistes du temps se mirent de la partie, et, comme gens pour qui leur métier n'avait rien d'indigne et qui ne pût être relevé par la grâce et l'habileté, Cochin, Gravelot, Marillier, Moreau le jeune, ont tracé des *ex-libris* d'une fantaisie et d'un agrément exquis. Boucher lui-même a condescendu à la marque de bibliothèque, mais un seul des trois *ex-libris* connus qu'il ait dessinés est signé de son nom.

« Le temps n'est pas, pendant la première république, aux marques de propriété des livres; quelques *ex libris* de l'époque offrent le niveau égalitaire; deux conventionnels, restés fort obscurs, adoptent le bonnet de la liberté. Le blason qui faisait le mort pendant la tourmente révolutionnaire, renaît avec le premier Empire; il reparut sur les livres des sénateurs et des grands dignitaires de l'époque. Pendant la Restauration, pendant le règne de Louis-Philippe, rien, si ce n'est des marques héraldiques sans caractère et sans style; les artistes de l'école romantique n'ont rien laissé en ce genre; il faut probablement attribuer au spirituel caricaturiste Grandville, la marque de la bibliothèque d'Alphonse Karr; la guêpe, bête symbolique de l'humoristique écrivain, en train de couvrir d'écriture une longue pancarte.

« Constatons, sous le second Empire, une petite renaissance artistique de l'*ex-libris*, due à celle de l'eau forte; des artistes connus ont pris le goût de graver pour les livres de leurs amis, littérateurs, savants ou curieux, des marques de possession concordantes avec leurs études, leurs goûts ou emblématiques de leurs œuvres. MM. Bida, Braquemont, Bouvenne, Flameng, d'autres encore, ont dessinés les *ex-libris* de MM. Champfleury, Asselineau, Victor Hugo, Théophile Gautier, etc. Nous sommes obligés de passer rapidement sur ce qui concerne les devises adoptées par divers bibliophiles; indiquons seulement celles du savant de Laignave : *Remum cognoscere causas*; de l'abbé Morellet : *Veritas omnia vincit*; de notre contemporain, M. Maurice Tourneux : *In angulo cum libello*; n'est-ce pas l'expression du parfait bonheur de la vie studieuse et modeste?

« Louis XV avait un *ex libris* d'une simplicité fort peu royale, qui ne se rencontre d'ailleurs que très-rarement, et le blason de France, d'azur à trois fleurs de lys d'or, décorait les livres conservés à la Bastille.

« Après avoir décrit quelques *ex-libris* singuliers, ceux de Gueulleite, de Grimod de la Reynière, de François de Neuchâteau (ce dernier offre seize vers à la suite de l'énumération des titres de ce sénateur), l'auteur donne la liste des *petits-maitres*, des vignettistes qui, au XVIII^e siècle, ont gravé des *ex-libris*, et il dresse une liste générale (elle comprend 328 noms), des dessinateurs et graveurs signataires d'*ex-libris* français; la plupart, d'ailleurs, ne sont que de bons ouvriers en gravure, dépourvus de toute célébrité.

« En définitive, les *ex-libris*, recherchés surtout comme pièces bibliographiques et comme images de décoration et d'ornement, offrent fréquemment un intérêt littéraire et biographique; ils méritent donc d'être l'objet d'un travail spécial, tel que celui que nous signalons. L'auteur ne s'est pas nommé, mais il n'est pas resté inconnu, et nous pouvons, sans indiscretion, indiquer M. Poulet-Malassis.

« Les amateurs apprécieront l'album qui reproduit des *ex-libris* fort intéressants; celui de M. Victor

Hugo, un éclair déchirant des ténèbres; celui de M. Manet, un cippe surmonté d'une tête barbu; au-dessus et au-dessous deux mots latins : *Manet et Manebit*. Nous nous en tiendrons à ces exemples. »

(Revue bibliographique.)

B.

Connaissances utiles.

Conseils aux frileux. — Chauffage à bon marché.

On est moins frileux quand on mange copieusement, à la condition de bien digérer, et quand on prend beaucoup d'exercice, à la condition de se bien couvrir. Quels autres conseils donnerais-je aux gens frileux. Les ablutions froides pratiquées le matin aussitôt le réveil, outre qu'elles provoquent une réaction salutaire qui permet d'achever sa toilette sans se refroidir, ont aussi l'avantage de cuirasser pour ainsi dire le corps et de l'endurcir. La douche froide a le même effet, à la condition de ne pas être prolongée, et elle agit d'autant mieux qu'on l'a fait précéder d'une douche tempérée. Cinq minutes de douche tempérée, suivie d'une douche froide d'une demi-minute à une minute, constituent une excellente pratique que je conseille aux frileux. Ils porteront un gilet de flanelle (un seul!) un peu juste et assez long pour couvrir le ventre et la naissance des cuisses. La flanelle contient dans ses mailles une couche d'air protectrice et absorbe la transpiration. Par dessus, certaines personnes mettent deux chemises, et c'est, en effet, un bon moyen de ne pas se refroidir, à la condition, faut-il le dire, que toutes les deux soient propres, car les vêtements imprégnés des produits gras-sus de l'exhalation cutanée sont bons conducteurs du calorique. Les vêtements de drap sont les meilleurs vêtements d'hiver. Ils ont, pour les femmes, l'inconvénient d'être lourds; elles devront les remplacer par une camisole de laine sous le corsage et un court vêtement de laine légère sous les jupes. Le caleçon est un excellent vêtement pour les hommes. Il importe pour tout le monde d'avoir les pieds chauds et surtout secs. Les bas de laine répondent à la première indication, et les chaussures de caoutchouc, quoi qu'on dise, à la seconde. Il faut le conseiller surtout aux ouvriers qui, arrivant à l'atelier les pieds mouillés, restent toute la journée en cet état.

D^r NICOLAS.

MM. Alphan et Davioud, membres de la commission du chauffage municipal, vont examiner prochainement un nouveau procédé chimique qui, au point de vue de la santé et du bon marché, laisse loin derrière lui tous les modes de chauffage connus. La France consomme chaque année 34 millions 500,000 stères de bois. Elle n'en produit que 17 millions 700,000 stères. Elle est donc forcée de faire venir de l'étranger près de la moitié du bois nécessaire à sa consommation. D'où la cherté de ce combustible. Or, un chimiste est parvenu, en allumant du bois moulu, imprégné de sels inoffensifs, à procurer une chaleur plus abondante que celle que procure le gaz, ni fumée, puise dans son propre foyer l'oxygène dont tout calorique a besoin pour s'alimenter. L'air ambiant n'est ainsi nullement atteint. La santé y gagnerait en même temps que la fortune publique, car il suffirait de quatorze millions de stères, c'est-à-dire d'une quantité de bois inférieure à notre production, pour chauffer tous les logements de France durant les hivers les plus rigoureux. On conçoit que le ministre des Travaux publics ait désiré avoir un rapport sur cette découverte qui, utilisée dans tous les établissements de l'Etat, procurerait au Trésor une économie de près de 80 0/0. L'inventeur, en effet, estime qu'il suffirait de deux kilos et demi de bois moulu pour chauffer douze heures durant cent mètres cubes d'air. Or, le prix de deux kilos et demi de bois moulu, chimiquement préparé, variera entre vingt et vingt-cinq centimes. Jamais découverte ne fut plus bienfaisante.

Abattoir d'Etampes.

NOMBRE par espèce des bestiaux tués à l'abattoir par les bouchers et charcutiers de la ville, depuis le 16 décembre jusqu'au 22 inclus.

NOMS des Bouchers et Charcutiers.	Espèces					TOTAL.
	Taureaux.	Bœufs.	Vaches.	Veaux.	Moutons.	
Boulland-Boulland..	» 10	» 4	» 7	» 43	» 41	41
Constancien Raphaël	» 1	» 2	» 3	» 1	» 6	6
Baudet.....	» 4	» 1	» 7	» 4	» 40	40
Rottier.....	» 1	» 2	» 6	» 1	» 5	5
Gauché.....	» 1	» 2	» 2	» 4	» 5	5
Brossonnot-Lesage..	» 1	» 1	» 3	» 5	» 6	6
Brossonnot-Brosson.	» 1	» 1	» 3	» 5	» 7	7
Marchon.....	» 1	» 1	» 3	» 4	» 4	4
Hautefeuille.....	» 1	» 2	» 4	» 1	» 7	7
Gillottin.....	» 1	» 1	» 4	» 4	» 4	4
V ^e Chevallier-Nabot.	» 1	» 1	» 2	» 4	» 4	4
Gaurat.....	» 1	» 1	» 3	» 3	» 2	2
Lebrun.....	» 1	» 1	» 2	» 2	» 2	2
Boulland Alexandre.	» 1	» 1	» 2	» 2	» 2	2
Genty.....	» 1	» 1	» 2	» 2	» 4	4
TOTAUX...	» 7	» 3	» 16	» 43	» 15	84

Certifié par le préposé en chef de l'octroi.
NARGASSIES.

AVIS.

M. DELETRE, tapissier à Etampes, Place de l'Hôtel de Ville, 13, désireux de satisfaire sa nombreuse clientèle, vient de donner de l'extension à ses magasins en créant, rue de la Juiverie, n° 44, une nouvelle maison où l'on trouvera une exposition d'objets de toute nature concernant la tapisserie, et de plus une collection choisie de meubles en ébénisterie des premières maisons de Paris. — On pourra également se procurer tout ce qui concerne les articles de location pour bals, soirées, etc., etc.

AVIS.

M. DAILLIEZ, tondeur de chevaux, en ce moment à Etampes, prévient MM. les Propriétaires de chevaux qu'il est tout à leur disposition.

S'adresser chez M. GUILLOTEAU, au Coq-en-Pâte.
Prix très-modérés.

Théâtre d'Etampes.

Dimanche 26 Décembre 1875.

LA FIAMMINA, drame en quatre actes de M. MARIO UCHARD.

Chez une petite dame, comédie en un acte, de MM. ALBERT MONNIER et E. MARTIN.

Les amis de Gustave, comédie en un acte, de M. LAMARQUE.

Les Bureaux ouvriront à 7 h. 1/2. — On commencera à 7 h. 3/4.

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 18 Décembre. — DINDAU Victor-Iules, rue St-Jacques, 68. — 22. BOVIN Marie - Charlotte, rue Basse-des-Groisneries, 6. — 23. DROUET Albertine-Scholastique, rue Reverseleux, 21.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre : 1° CHEVALLIER Emile-Valentin, 24 ans, licencié en droit, de fait à Paris, rue de Verneuil, 9, et de droit, rue Simonneau; et D^{lle} LETARTRE Cécile-Adèle-Marie, 23 ans, sans profession, à Chartres.

2° ROTTIER Théophile-Alphonse, 24 ans, marchand houcher, rue Saint-Jacques, 49; et D^{lle} MEUNIER Lucie-Angéla, 25 ans, sans profession, à Ouarville (Eure-et-Loir).

DÉCÈS.

Du 17 Décembre. — BLIN Marie-Modeste, 61 ans, propriétaire, épouse Trouvé, rue de la Porte-Dorée, 4^r bis. — 21. JUGEAU Julie-Marie, 47 ans, femme Ayel, rue du Perray, 27. — 21. BEAUVAIS Ernest-Anatole, 45 mois, rue du Sablon, 2.

Pour les articles et faits non signés : AGC. ALLEN.

Les mystères de Paris de 1850 ont eu leurs romanciers dans Balzac et Eugène Sue. Le *Petit Moniteur* aurait-il trouvé un successeur à ces deux grands écrivains ? Il a chargé un auteur d'un talent éprouvé, M. Du Boisgobey, de décrire les mystères du nouveau Paris.

Le succès vient de couronner cette tentative. Les *Mystères du nouveau Paris* ont surélevé le tirage du *Petit Moniteur* de plus de 120,000 exemplaires par jour.

Il y a évidemment là un retour du public vers les œuvres littéraires.

LA MODE ILLUSTRÉE,

JOURNAL DE LA FAMILLE, est pour une jeune fille ou une jeune mère, le cadeau le plus utile qu'on puisse lui faire. C'est en même temps le plus profitable au donateur, puisqu'en paraissant 52 fois par an, il vient chaque semaine rappeler à l'abonnée le souvenir de la personne à qui elle doit cet abonnement.

Publiée par la maison Firmin-Didot, dont le nom est une garantie de la moralité et de la bonne exécution du journal, la *Mode illustrée* en 16 années d'existence, par l'exactitude et le nombre de ses patrons, par le fini de ses gravures, la clarté des explications, par les conseils éclairés de sa directrice M^{lle} EMMELINE RAYMOND, conseils s'adressant à toutes les conditions de fortune et toutes les circonstances de la vie, a obtenu un succès sans précédent jusqu'ici.

Essentiellement journal de la famille, ennemi d'un luxe exagéré, rejetant impitoyablement toute annonce et réclame fallacieuse, la *Mode illustrée* a toujours eu pour but de donner à ses abonnés le goût d'une élégante simplicité renfermée dans les bornes d'une sage économie, et de leur apprendre par une bonne entente de la vie intérieure, à ne pas se livrer à des dépenses au-dessus de leur position; c'est ce but moral qui a fait la force et le succès de la *Mode illustrée*, c'est par là que ce journal doit s'imposer à toutes les familles.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. Firmin-Didot & C^{ie}, 56, rue Jacob, à Paris.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition, 3 mois, 3 f. 50; 6 mois, 7 f.; 12 mois, 14 f. 4^e — avec une gravure coloriée, chaque numéro : 3 mois, 7 f.; 6 mois, 13 f. 50; 12 mois, 25 f.

S'adresser également dans les librairies des départements.

L'OPINION

Six pages pour le prix de Quatre

Publié en feuilleton

LE RENÉGAT

histoire d'amour et de passion où les faits contemporains et les études de mœurs sont intimement mêlés.

Ce roman, appelé à un succès retentissant, a été écrit spécialement pour l'*Opinion* par

JULES CLARETIE

le brillant écrivain dont les derniers romans, les *Muscadins* et le *Beau Solgnac* ont obtenu un si grand et si légitime succès.

ABONNEMENTS : 16 francs par trimestre.

5, Rue Coq-Héron, Paris.

Nous donnons à nos lecteurs la bonne nouvelle de la publication nouvelle de l'*Histoire de France* et de l'*Histoire de la Révolution française*, de Michelet, en livraisons illustrées. C'est la première fois que cette œuvre véritablement nationale de notre grand historien populaire paraîtra sous cette forme qui va la rendre accessible à toutes les bourses, l'éditeur Lacroix publiera une livraison par semaine; chaque livraison comprendra 32 pages de textes avec vignettes et une

gravure hors texte, sur papier teinté de couleur. Toutes les gravures sont originales et dues à un artiste de grand talent M. Vierge.

Quoique l'exécution soit luxueuse, le prix ne sera que de 50 centimes la livraison, nous ne pouvons trop recommander ce bel ouvrage qui est le monument le plus complet et le plus vivant des annales de notre patrie.

Nous n'avons ni à louer ni à recommander le *Musée des Familles* (1); depuis bien des années sa réputation est faite, son succès n'a cessé de grandir. C'est, par excellence, le livre du foyer en même temps que la plus belle et la plus instructive de nos revues illustrées. Toutes ses gravures, dues à nos meilleurs dessinateurs et à nos burins les plus exercés, sont inédites, et dignes de l'attention des amateurs délicats; sa rédaction, d'une moralité parfaite, d'un intérêt puissant et varié, s'adresse aux esprits de tous les âges. Le *Musée* a pris pour devise : *instruire en amusant*. Tout est de son domaine : l'art, la littérature, la science, les voyages, l'histoire; il est lui-même l'histoire la plus complète de notre temps dont il fait revivre les mœurs, les goûts, les travaux et les passions, par des études animées et embellies de gravures semées à profusion. Il est depuis bien des années honoré du patronage du ministère de l'instruction publique de la ville de Paris : charmant cadeau pour étrennes.

Les *Modes vraies* (2), qui peuvent se prendre séparément, mais qui sont comme une annexe du *Musée*, n'obtiennent pas un moindre succès; c'est le manuel de la mère de famille qui recherche l'économie et le bon goût, de la jeune femme qui veut être mise à la mode avec décence. Patrons de grandeur naturelle, gravures de modes et tapisseries colorées, musique, travaux de toute sorte. Les *Modes vraies* éprouvent cette année d'importantes améliorations qui accroîtront encore la vogue dont elles jouissent.

J. DE L'ETANG.

(1) Rue Saint-Roch, 29 Paris, 7 francs; Départements 8 fr. 50.

(2) Rue Saint-Roch, 29, Paris, 7 francs; Départements, 8 f. 50 Les deux journaux réunis, Paris, 13 francs, Départements, franco, 16 francs.

ANNONCES.

Etude de M^e PAULIN-LAURENS, avoué à Etampes,
(1) Rue Sainte-Croix, n° 19.

JUGEMENT

DE
SÉPARATION DE BIENS.

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de première instance de l'arrondissement d'Etampes, le quatorze décembre mil huit cent soixante-quinze, enregistré et signifié,

Il appert :

Que Madame Hortense-Ernestine THUALAGANT, épouse de M. Louis-Isidore BERRURIER, huissier, avec lequel elle demeure à Etampes, a été séparée de biens d'avec son mari.

Pour extrait conforme :

Ch. PAULIN-LAURENS.

(2) Etude de M^e CHENU, avoué à Etampes,
Rue Saint-Jacques, n° 100.

VENTE

Par suite de conversion de saisie immobilière,
EN LA MAIRIE DE MILLY,

Et par le ministère de M^e BUISSON, notaire audit lieu, Commis à cet effet,

DE LA TOUTE PROPRIÉTÉ

D'UNE

MAISON

Sise à Milly, rue du Colombier,

ET DE SEPT

PIÈCES DE TERRE & BOIS

Sises au terroir de Milly,

Et de la NUE-PROPRIÉTÉ seulement

Grévue d'usufruit au profit de la veuve HOCHARD, âgée de 73 ans,

D'UNE AUTRE MAISON

Sise à Milly, rue des Châtaigniers,

ET DE QUATORZE

PIÈCES DE TERRE ET BOIS

Sises aux terroirs de Milly et d'Oncy,

EN 23 LOTS.

Le tout appartenant aux époux DAVID-HOCHARD, de Milly.

L'adjudication aura lieu le Dimanche 16 Janvier

mil huit cent soixante-seize,

Heure de midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que :

En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le quatorze décembre mil huit cent soixante-quinze, enregistré;

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de M. Jules VARIN, fabricant de plâtre, demeurant à Fontainebleau, boulevard Magenta, numéro 16;

Créancier saisissant;

Ayant pour avoué M^e Louis-Laurent Chenu, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 100;

En présence, ou eux dûment appelés, de M. Louis David, maçon, et dame Marguerite Hochard, son épouse, demeurant ensemble à Milly, rue des Châtaigniers;

Ayant pour avoué M^e Léon Brevil, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 50;

Procédé, le Dimanche seize Janvier mil huit cent soixante-seize, heure de midi, en la Mairie de Milly, et par le ministère de M^e Buisson, notaire audit lieu, commis à cet effet, à la vente par adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

IMMEUBLES à vendre en toute propriété.

Premier lot.

Une MAISON sise à Milly, rue du Colombier, construite en moellons et couverte en tuiles, composée, au rez-de-chaussée, de deux chambres dont une à feu, au premier étage, d'une chambre et d'un cabinet, et grenier au-dessus; tenant d'un côté midi M. Gaudine, d'autre côté madame veuve et héritiers Christophe Hamelin, par derrière (est) le boulevard de l'Est, et par devant la rue du Colombier ou rue de Paris.

Sur la mise à prix de 1,000 fr.

Deuxième lot.

Treize ares environ de bois, situés au lieu dit Chevval-Blanc, terroir de Milly; tenant d'un long madame Caudron, et d'autre long M. Onézime Baffoy.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Troisième lot.

Vingt-un ares environ de terre, situés au lieu dit Pend-l'Oreille, même terroir; tenant d'un long Hochard, d'autre long Remy aîné, et d'un bout le chemin de Moigny.

Sur la mise à prix de 50 fr.

Quatrième lot.

Un are quatre-vingt-dix centiares de courtil, sis au lieu dit la Porte-au-Roi, même terroir; tenant d'un bout Alexandre Gaudin, d'autre bout Boudineau dit Loulou, d'un long nord Jean-Louis Thuillier, et d'autre long André Petit.

Sur la mise à prix de 25 fr.

Cinquième lot.

Soixante centiares environ de courtil, sis à Saint-Laurent, même terroir; tenant d'un bout Étienne Darbonne, d'autre bout Hochard André, et d'un long Remy père.

Sur la mise à prix de 4 fr.

Sixième lot.

Deux ares trente-cinq centiares de grouette, situés sous la Locaude, même terroir; tenant d'un long M. Baudet, d'autre long madame veuve Vacher, et d'un bout la montagne de la Locaude.

Sur la mise à prix de 3 fr.

Septième lot.

Dix ares quatre-vingt-cinq centiares environ de bois, sis à Haute-Pierre, même terroir; tenant d'un long M. Louis Crenier, d'autre long Ambroise Petit, et d'un bout sur Toussaint Dupré.

Sur la mise à prix de 5 fr.

Huitième lot.

Treize ares quarante-deux centiares de bois, sis au même lieu de Haute-Pierre, même terroir; tenant d'un bout et d'un côté Blondel, et d'autre bout Paillard et autres.

Sur la mise à prix de 5 fr.

IMMEUBLES à vendre en Nue-Propriété.

Neuvième lot.

Une MAISON construite en moellons et couverte en tuiles, située à Milly, rue des Châtaigniers, comprenant, au rez-de-chaussée, deux chambres dont une à feu, éclairées sur la rue et séparées par un corridor en face la porte d'entrée, fournit en appentis, couvert en chaume, à la suite de ce corridor, ayant une croisée et une porte sur la petite cour ci-après désignée; — au premier étage, deux chambres à feu, auxquelles on arrive par une porte et un escalier séparés du logement, ayant accès près le sentier, grenier au-dessus, sentier et puits communs avec Ambroise Crenier, cour derrière ces bâtiments, entourée d'un mur dans lequel est la porte nécessaire pour aller au puits et au sentier; tenant par devant à la rue des Châtaigniers, et de toutes autres parts aux représentants d'Ambroise Crenier.

Sur la mise à prix de 500 fr.

Dixième lot.

Trois ares quarante-cinq centiares de courtil, sis au lieu dit la Corne, terroir de Milly; tenant des deux bouts et d'un bout levant à Ambroise Crenier, et d'autre bout le chemin de Saint-Laurent. — Une fontaine existe au milieu de ladite pièce.

Sur la mise à prix de 25 fr.

Onzième lot.

Deux ares quatre-vingt-seize centiares de courtil, sis au lieu dit la Porte-au-Roi, même terroir; tenant d'un long midi à André Hochard, d'autre long Charlot dit Petit-Chapeau, d'un bout levant les héritiers Deshayes, et d'autre bout André Petit.

Sur la mise à prix de 25 fr.

Douzième lot.

Cinq ares quatre-vingt-onze centiares de courtil, sis à Saint-Laurent, même terroir; tenant d'un long nord à Baudet, d'autre long aux héritiers Normand, d'un bout levant sur la voirie de Saint-Laurent, et d'autre bout sur le chemin de Moigny.

Sur la mise à prix de 25 fr.

Treizième lot.

Cinquante-trois centiares environ de courtil, sis mêmes lieu et terroir; tenant d'un long Remy père, d'autre long Étienne Darbonne, et d'un bout Baudet.

Sur la mise à prix de 4 fr.

Quatorzième lot.

Sept ares quatre-vingt-douze centiares de terre-grouette, sis au Chemin-du-Tertre, même terroir; tenant d'un long couchant Hochard François, d'autre long Morin, d'un bout nord sur plusieurs, et d'autre bout à Morin Bernard.

Sur la mise à prix de 3 fr.

Quinzième lot.

Douze ares soixante-six centiares de terre-grouette, à Montigny, même terroir; tenant d'un long levant à Philibert Deshayes, d'autre long Charles Morin, et d'un bout nord à Pierre Darbonne.

Sur la mise à prix de 5 fr.

Seizième lot.

Sept ares soixante centiares de grouette, sis aux mêmes lieu et même terroir; tenant d'un long levant aux héritiers Guay, d'autre long Philibert Deshayes, d'un bout nord Dupré, et d'autre bout à Victor Charron.

Sur la mise à prix de 5 fr.

Dix-septième lot.

Dix ares cinquante-cinq centiares de bois, sis au Chemin-des-Audigers, même terroir; tenant d'un long à Jacques Cordier, d'autre long André Hochard, d'un bout au sentier de la Haute-Pierre, et d'autre bout au chemin des Audigers.

Sur la mise à prix de 2 fr.

Dix-huitième lot.

Cinq ares vingt-sept centiares de bois, sis au Cul-aux-Anes, même terroir; tenant d'un long à André Hochard, d'autre long les héritiers Christophe Hamelin, d'un bout à Laurent Paillard, et d'autre bout Charlot dit Petit-Chapeau.

Sur la mise à prix de 5 fr.

Dix-neuvième lot.

Deux ares soixante-seize centiares de bois, roches et châtaigniers, sis au Champier-du-Pommier, même terroir; tenant d'un long plusieurs, d'autre long et d'un bout à la veuve Jacques Guéreau, et d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 2 fr.

Vingtième lot.

Cinq ares vingt-sept centiares de bois, sis à la Mare-aux-Pigeons, même terroir; tenant d'un long Jean-Baptiste Bourguignon, d'autre long la veuve Jean Gaudard, d'un bout Perrot fils, messenger, et d'autre bout Charlot dit Petit-Chapeau.

Sur la mise à prix de 5 fr.

Vingt-unième lot.

Dix ares cinquante-cinq centiares de sable, situés derrière Montceau, même terroir; tenant d'un long Joseph Morin, d'autre long Jacques Boudineau dit Loulou, d'un bout à madame veuve Proteau, et d'autre bout à Jacques Boudineau.

Sur la mise à prix de 20 fr.

Vingt-deuxième lot.

Quatre ares soixante-quatre centiares de terre et sable, sis au Chemin-Royal, terroir d'Oncy; tenant d'un long à Florentin Perrot, d'autre long aux héritiers Dupré, d'un bout à Victor Charron, et d'autre bout au Chemin-Royal.

Sur la mise à prix de 5 fr.

Vingt-troisième et dernier lot.

Un are vingt-sept centiares de terre et sable, sis mêmes lieu et terroir; tenant d'un long à Florentin Perrot et à Normand père, d'autre long à Victor Charron, et d'un bout à Desnues.

Sur la mise à prix de 4 fr.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant sous-signé,

A Etampes, le vingt-deux décembre mil huit cent soixante-quinze.

Pour original,

Signé, CHENU.

S'adresser pour les renseignements :

A Etampes,

A M^e CHENU, avoué poursuivant, rue Saint-Jacques, numéro 100;

A M^e BREUIL, avoué présent, rue Saint-Jacques, numéro 50;

A Milly,

A M^e BUISSON, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété.

Et sur les lieux.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le vingt-quatre décembre mil huit cent soixante-quinze, folio 192 verso, case 9. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, double décime compris.

Signé : DELZANGLES.

(3) Etude de M^e CHENU, avoué à Etampes,
Rue Saint-Jacques, n° 100.

VENTE

Sur saisie immobilière

En l'audience des Criées du Tribunal civil de première instance,

Séant à Etampes,

Au Palais de Justice de ladite ville,

D'UNE

PIÈCE DE BOIS

Sise au terroir de Souzy-la-Brieche,

EN UN SEUL LOT

Appartenant aux époux BUISSON-GIROD.

L'adjudication aura lieu le Mardi 25 Janvier

mil huit cent soixante-seize,

Heure de midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra, que :

En vertu d'un procès-verbal de saisie immobilière du ministère de Berrurier, huissier à Etampes, en date du six octobre mil huit cent soixante-quinze, enregistré et transcrit au Bureau des hypothèques d'Etampes, le vingt-trois octobre mil huit cent soixante-quinze, volume 44, numéro 18;

2° D'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance, séant à Etampes, le quatorze décembre mil huit cent soixante-quinze, enregistré;

Il sera,

Aux requête, poursuites et diligences, de M. Auguste LECOIN, banquier, demeurant à Paris, boulevard Sébastopol, numéro 34;

Ayant pour avoué M^e Louis-Laurent Chenu, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, lequel est constitué pour M. Lecoïn s'agissant de la suite de saisie immobilière et ses sui-

Procédé, le Mardi vingt-cinq Janvier

soixante seize, heure de midi, en l'audience des Criées du Tribunal civil de première instance, séant à Etampes, au Palais de Justice de ladite ville, à l'adjudication de la pièce de bois, saisie sur : 4^e M. Sarazin, demeurant à Paris, rue de Rivoli, numéro 39, au nom et comme syndic de la faillite du sieur Pierre-Joseph Buisson, agent de publicité, ayant demeuré à Paris, rue de Bondy, numéro 3 ; — 2^e Ledit sieur Buisson et dame Marie Girod, actuellement sans domicile ni résidence connus en France, et dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

Lot unique.

Une pièce de Bois d'une contenance de soixante-trois ares deux centiares, sise au terroir de Souzy-la-Briche, lieu dit le Fossé Boisseau ; tenant d'un côté et d'un bout nord madame veuve Duclos, d'autre côté et d'autre bout levant M. Colas.

Sur la mise à prix de 400 fr.

PURGE LÉGALE.

Il est, en outre, déclaré à tous qu'il appartiendra, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Le cahier des charges pour parvenir à la vente, est déposé au greffe du Tribunal de première instance, séant à Etampes, où toute personne pourra en prendre connaissance.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant sous-signé.

A Etampes, le vingt-trois décembre mil huit cent soixante-quinze.

Pour original,
Signé, **CHENU.**

S'adresser, pour les renseignements :

A Etampes,

A M^e CHENU, avoué poursuivant, rue Saint-Jacques, numéro 400 ;

Et au greffe du Tribunal, où est déposé le cahier des charges.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le vingt-quatre décembre mil huit cent soixante-quinze, folio 492 verso, case 8. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes double decime compris.

Signé, DELZANGLES.

Etude de M^e LECLER, avoué à Corbeil.

VENTE

AU TRIBUNAL DE CORBEIL (SEINE-ET-OISE),
Le Mercredi 12 Janvier 1876, à midi,
D'UNE

MAISON

Avec

ÉCURIE, REMISES, DEUX COURS,
PRESOIR A VIN
ET AUTRES DÉPENDANCES,

A Montgeron (station de la ligne de Lyon),
Grande-Rue, n° 37.

Mise à prix.... 8000 fr.

S'adresser :

A Corbeil, à M^e LECLER, avoué, rue de la Pêcherie, n° 40, dépositaire d'une copie du cahier des charges ;

A M^e GRAND, avoué, place de la Halle, n° 4.

A Villeneuve-St-Georges, à M^e LEMASSON, notaire.
Et sur les lieux. 3-4

Etude de M^e DARDANNE, notaire à Etampes.
Successeur de M^e MÉNERAY et FOUGEU.

A LOUER

DE SUITE,

Pour entrer en jouissance au 1^{er} Février 1876,

UNE

GRANDE MAISON

Avec

COUR, JARDIN, REMISE, ÉCURIE
ET VASTES DÉPENDANCES,

Sise à Etampes, rue Saint-Martin, n° 24,
Actuellement à usage de Brasserie.

MACHINE A VAPEUR de la force de 8 chevaux,
avec sa chaudière et divers accessoires.

Appartenant à M. MARCHON-DEPUIS.

S'adresser, soit à M. MARCHON, soit à M. DARDANNE, notaire à Etampes. 3

A VENDRE

UN

HANGAR

de 10 mètres sur 20 mètres.

S'adresser à M. GODIN, couvreur, rue du Haut-
24

Etude de M^e CABARET, notaire à Dourdan,
Successeur de M^e ORTIGUIER.

A CÉDER

Pour cause de cessation de culture,

LE

DROIT AU BAIL D'UNE JOLIE FERME

Située à 4 kilomètres de Dourdan,

COMPOSÉE DE

Très-bons bâtiments en parfait état, et 220 hectares
de terres labourables, d'un seul tenant,
traversés par des chemins.

S'adresser, pour tous renseignements :

A M^e CABARET, notaire à Dourdan. 4-3

Etude de M^e MATHIEU, notaire à Izy (Loiret).

A LOUER

Pour entrer en jouissance par les gûerets 1876,

UNE FERME

Sise à Guillerval, canton de Méréville

(Seine-et-Oise),

Et la quantité de 90 hectares environ de terres
labourables, prés et bois.

S'adresser, pour traiter, à M^e MATHIEU, notaire
à Izy (Loiret). 4-3

Aux Quatre-Coins, à Etampes.

Ancienne Maison ABOT-CLERET.

VOISIN-ABOT SUCCESSEUR.

Maison de Confiance, fondée en 1800.

APERÇU DE QUELQUES PRIX :

Pendules en marbre, à sonnerie, garanties 5 ans, avec sujets et
candélabres, depuis..... 35 fr.
Pendules toutes dorées, à sonnerie, garanties 5 ans, depuis 38 fr.
Montres d'or, 8 rubis, cylindres, garanties, depuis..... 65 fr.
— argent, 8 rubis, cylindres, garanties, depuis..... 25 fr.
— argent, roue de rencontre, garanties, depuis..... 10 fr.
Couverts ruoltz, la pièce, depuis..... 3 fr.
Cuillers à café, ruoltz, la 1/2 douzaine, depuis..... 4 fr. 50
Verres double-glace, qualité extra..... 0 fr. 45
Assortiment complet de Lunettes et Verres de Paris,
depuis..... 1 fr. 75
Riches Garnitures de cheminées, en marbre, de Paris, des meil-
leures fabriques. 3-2

LA MOISSONNEUSE

ET LE

CHEPTEL NATIONAL

Assurances contre la grêle et la Mortalité du bétail

SIÈGE SOCIAL A PARIS

Boulevard Magenta, 108.

On demande des agents.

8 fois sur 10

les migraines et névralgies sont calmées en quel-
ques minutes par les **Perles d'essence de
térébenthine** du docteur CLERTAN.

Si, dès la première fois, ce médicament n'agit
pas, inutile de persévérer; il soulage de suite ou
pas.

Chaque flacon, du prix de 2 francs, contient
30 perles, ce qui remet le traitement d'une né-
vralgie ou d'une migraine au prix moyen de 20
centimes.

L'essence de térébenthine, devant être rectifiée
avec des soins tout spéciaux, se méfier des imi-
tations, et comme garantie d'origine, exiger sur
chaque flacon la signature CLERTAN.

DÉPÔT à ÉTAMPES, chez M. DELISLE,
pharmacien, et dans la plupart des pharmacies.

3

GALE DES MOUTONS

Guérison prompte et sûre

par la **Liqueur antipsorique** de MM. BELTON,
pharmacien, et AUBIN, vétérinaire à Dourdan (S.-et-O.).

DÉPÔTS : à Etampes, chez M. DELISLE, pharmacien ;
à Angerville, chez M. GROUSTEAU pharm. ;
à Janville, chez M. HENRY, pharmacien ;
à Orléans, chez M. FOUCAUT, pharmacien ;
à Chartres, chez M. DELACROIX, pharm. ;
à Rambouillet, chez M. LOUARD, pharm.

26-7

Maison **CH. DEPLAIX**, rue Basse-de-la-Foulerie.

Étrennes de 1876.

Grand choix de Bonbons fins. — Marrons glacés.

Dépôt des Liqueurs super fines, Anisettes et autres de MARIE BRIZARD et
ROGER, de Bordeaux.

Liqueur de la Grande-Chartreuse, même prix qu'au Couvent.

Grands Vins de Champagne, de la maison Moët et Chaudon, d'Épernay,
et autres.

VINS FINS EN BOUTEILLES.

3-2

PHOTOGRAPHIE
RICHOU

ÉTRENNES DE 1876

PRIME
OFFERTE

CARTES DE VISITES
CAMÉE-ÉMAIL
REPRODUCTION DE TABLEAUX
DESSINS & POINTS DE VUE
PORTRAITS
APRÈS DÉCÈS

Rue Damoise, en face le Tribunal

A ÉTAMPES

PORTRAITS

de toutes dimensions

PORTRAITS ÉMAILLÉS
SUR MÉTAL, INALTÉRABLES
SPÉCIALITÉ
D'AGRANDISSEMENT
D'APRÈS D'ANCIENNES
PHOTOGRAPHIES

A l'occasion du Jour de l'an, MM. RICHOU PÈRE ET FILS offrent **en prime** une **Photographie émaillée** à toutes les personnes qui feront une commande de douze cartes.

Les personnes qui désireraient avoir leurs épreuves pour le Jour de l'an sont priées de venir poser avant le 25 Décembre, autrement les commandes ne pourraient leur être livrées que dans le courant du mois de Janvier.

PRIX DES PORTRAITS :

Cartes de visites. Médaillons..... 15 fr. la douzaine.
— Mi-corps..... 12 fr. —
— En pied..... 10 fr. —

GALERIE DE POSE CHAUFFÉE.

On opère depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures du soir.

MAISON SPÉCIALE POUR PRODUITS DESTINÉS A L'AGRICULTURE.

H. & J. DECONINCK d'Arras et de Dunkerque.

Semences de printemps :
Orge Chevalier, Avoine canadienne blanche, Avoine tartarienne noire (AGENCE D'HALLET pour la France et la Belgique) ; Orges RICHARDSON (Anglaise et Ecosaise) ; Avoine jaune de Flandre ; Blés de mars ; Maïs, Graine de lin de Riga, etc. — Engrais. Importation directe de

NITRATE DE SOUDE des mers du Sud et tous autres Engrais chiniques, dosage garanti sur analyse. Tourteaux de toutes espèces et provenances pour nourriture et pour engrais.

La maison **H. et J. DECONINCK** a toujours en vente, vers fin septembre de chaque année, environ 40 variétés de Blés de semence français et anglais. 5-4

JUS DE BIFTECK

VÉRITABLE

ALIMENTATION RECONSTITUANTE

Des Convalescents, des Vieillards, des Opérés, des Femmes, des Nourrices et des Enfants débilités.

Le **Jus de Bifteck** se prend immédiatement avant ou après le repas, à la dose d'un petit verre à liqueur pour les adultes, et d'une cuillerée pour les enfants.

Prix du flacon : 3 fr. 50 cent.

A ÉTAMPES, chez M. DELISLE, pharmacien.

52-37

Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Etampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
18 Décembre 1875.	fr. c.	17 Décembre 1875.	fr. c.	18 Décembre 1875.	fr. c.
Froment, 4 ^e q.....	49 74	Blé froment.....	49 00	Blé élite.....	20 35
Froment, 2 ^e q.....	48 52	Blé-boulangier.....	46 34	Blé marchand.....	49 75
Méteil, 4 ^e q.....	45 65	Méteil.....	45 34	Blé champart.....	18 25
Méteil, 2 ^e q.....	44 36	Seigle.....	42 00	Méteil mitoyen.....	17 25
Seigle.....	42 34	Orge.....	42 00	Méteil.....	45 75
Escourgeon.....	41 76	Escourgeon.....	41 00	Seigle.....	14 25
Orge.....	41 86	Avoine.....	8 67	Orge.....	10 75
Avoine.....	9 86			Avoine.....	8 80

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 18 au 23 Décembre 1875.

DÉNOMINATION.	Samedi 18	Lundi 20	Mardi 21	Mercredi 22	Jeudi 23	Vendredi 00
Rente 5 0/0.....	104 05	104 20	104 45	104 45	104 25	600 00
— 4 1/2 0/0....	95 75	95 50	95 50	95 75	95 95	00 00
— 3 0/0.....	66 80	65 85	65 70	65 85	66 60	00 00

aux exemplaires distribués
par l'imprimeur soussigné.
les, le 25 Décembre 1875.

Vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN,
apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes.
Etampes, le 25 Décembre 1875.

Enregistré pour l'annonce n° Folio
Reçu franc et centimes, décimes compris.
A Etampes, le 1875.